

**CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ**  
**SÉANCE du 10 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 mai à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 05 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multiactivités sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : M. Anthony BARREAU et Mme Héliena FERRAND -adjoints-

MM Sophie MAILLET, Virginie PÉAN (arrivée à 21h40), Anita GENDREAU, Virginie PORNIN, Jean-Claude CHARLES et Gwénaëlle PLANCHAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. Damien CORNABAS et Rémi TROTTIER

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Madame Sophie MAILLET.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	09
	Votants :	09

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

## **ORDRE DU JOUR**

### *Communauté de communes du Pays de Craon*

#### **2021026 Modification des statuts – proposition de prise de la compétence « Mobilité » et actualisation de la compétence « Tourisme » et « Espaces France Service (EFS) »**

**M. le Maire de la commune de SIMPLÉ** donne lecture au Conseil Municipal de la délibération, en date du 22 mars 2021, de la Communauté de Communes du Pays de Craon relative à la modification de ses statuts, la proposition de prise de la compétence « Mobilité » et l'actualisation de la compétence « Tourisme » et Espaces France Service (EFS) ».

**Vu** l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes sont sollicités pour l'approbation des statuts tels que proposés, dont délibération suivante :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment ses articles L5214-16, L5214-23-1 et L5211-17 ;

**Vu** les statuts actuels de la Communauté de communes précisés par arrêté préfectoral n° 53-2018-12-26-005 en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** la délibération n° 2019-03/51 du 22 mars 2021 relative au transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du Pays de Craon selon les dispositions de l'article L.1231-1-1 du Code des Transports ;

Considérant la nécessité de procéder à l'actualisation des statuts, en matière de tourisme et de modification d'intitulé pour l'Espace France Services (EFS) ;

A cette fin, il est proposé de modifier les statuts de communauté de communes du Pays de Craon comme suit :

Domaine de compétences	Compétences d'après arrêté préfectoral du 26-12-2018	Modifications proposées
	<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>OBLIGATOIRES</b>
Développement économique	1.1.1 En matière de développement économique - La communauté est compétente pour la	1.1.1 En matière de développement économique - La communauté est compétente pour la

	<p>conduite d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;</p> <p>- Création, aménagement, extension, entretien, gestion et commercialisation de zones d'activité à vocation industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;</p> <p>- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;</p> <p>- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme et la contribution annuelle au fonctionnement du musée Robert Tatin, Musée de l'Ardoise, Abbaye de la Roë, Musée de la Forge à Denazé (gestion communale ou associative).</p>	<p>conduite d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT;</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;</p> <p>- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;</p> <p>- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme</p>
--	--	--

Domaine de compétences	Compétences d'après arrêté préfectoral du 26-12-2018	Modifications proposées
	<b>OPTIONNELLES</b>	<b>FACULTATIVES</b>
Espace France Services	<p><b>1.2.6 Maison de services au public (Msap)</b></p> <p>Création et gestion de Maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</p>	<p><b>1.2.6. Espace France Services (EFS)</b></p> <p>Création et gestion d'Espaces France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</p>
Mobilité		<p><b>1.2.8 Mobilité</b></p> <p><b>Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dans les conditions prévues à l'article L.1231-1-1 du Code des Transports.</b></p>

*Après avis du bureau du 15 mars 2021,*

*Après avis de la conférence des maires en date du 15 mars 2021,*

*Le conseil communautaire, après avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

- **APPROUVE** la proposition de modification des statuts de la Communauté de communes telle que présentée ci-dessus,

- **SOLLICITE** les communes membres de la Communauté de communes du Pays de Craon, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette proposition de modification statutaire dans les 3 mois.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A 08 Voix Pour,**

⇒ **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Craon, telle que présentée ci-dessus.

### **2021027 Désignation d'un représentant communal jeunesse à la Communauté de Communes du Pays de Craon**

M. le Maire fait lecture d'un courrier de la communauté de communes invitant chaque commune à nommer un représentant jeunesse qui sera l'interlocuteur « privilégié » du service.

Le service jeunesse du Pays de Craon mène des actions à destination des jeunes (à partir du collège) pour le sud et le nord du territoire, le secteur de Craon étant géré par l'association Nulle Part Ailleurs.

Les interventions du service se situent à différents niveaux : accompagnement de projets des jeunes dans les com-

munes, projets de prévention avec les collègues, programmes d'animations pendant les vacances scolaires, ateliers hors vacances...

Des comités jeunesse de secteur (sud, centre et nord) seront constitués, composés des représentants de chaque commune, de parents et de jeunes, ils permettront d'être un lieu :

- d'information sur les actions réalisées,
- de concertation et d'échanges sur les situations relatives aux jeunes du territoire,
- de choix d'actions et de priorisation.

Ces comités se réuniront environ 3 fois par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉSIGNE** en tant que référent communal jeunesse, **Madame Héliena FERRAND**.

Distribution de plaquettes culturelles 2021 (spectacle vivant, réseau lecture publique et Etablissement d'Enseignement Artistique) : sera fait par voie postale.

### ***Lotissement Les Vignes***

Communication : il est proposé la réalisation d'une vidéo afin de promouvoir la commune et attirer de nouveaux acheteurs.

Réunion de 2 lots : suite à une demande d'acheteurs potentiels, le conseil municipal donne un accord de principe sur la réunion de 2 lots pour une seule construction. Il s'agirait des lots n° 3 et 4 de la 1<sup>ère</sup> tranche et ne dépassant pas 1100 m<sup>2</sup> de surfaces réunies. L'implantation de la maison d'habitation se ferait conformément au règlement du lotissement.

### ***Elections départementales et régionales – 20 et 27 juin***

Monsieur le maire établit un planning de permanence du bureau de vote pour les 4 scrutins.

Un point est fait sur la vaccination des membres du bureau, ainsi que sur les tests à réaliser en cas de non vaccination.

### **2021028 Fourniture de matériaux - Aménagement aux lagunes communales**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal 2 offres de fournitures de matériaux pour la réalisation de cases de stockage aux lagunes communales :

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| - GEDIMAT SOCRAMAT – Craon                | 5 186.69€ HT soit 6 224.03 € ttc |
| - DISTRICO Groupe AGRIAL – Marigné-Peuton | 4 227.65€ HT soit 5 073.17 € ttc |

Le Conseil Municipal, après avoir étudié ces propositions, et après en avoir délibéré :

➤ **Accepte** l'offre de l'entreprise DISTRICO AGRIAL pour un montant de 4 227.65 € hors taxe.

➤ **Autorise** le maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Compte-rendu des diverses commissions**

#### Aménagement du bourg – réunion de lancement 07 mai 2021

Etaient présents : Maxime OUVRARD – AMC (maître d'œuvre), M. Thourault - TE 53, M. Léger – CCPC, M. Poulin – Mayenne ingénierie, M. Bouleau - DDT ainsi que Yannick CLAVREUL, Anthony BARREAU et Anita GENDREAU, conseillers municipaux.

Les travaux d'eaux potable et pluviale démarreront le 15 juillet 2021, pour une période d'environ 18 mois.

#### Cadre de vie

Illuminations : présentation par Anita Gendreau de 2 propositions : achat Yesss et location Festilight.

Ces propositions seront étudiées lors d'une prochaine commission.

City-stade : les travaux débuteront mardi 11 mai.

Le dossier n'est pas éligible à la subvention de l'agence nationale du sport. Les devis de travaux et fournitures, valant commencement d'opération, ont été signés le 26/02/2021. La circulaire ANS n'a été publiée que le 3 mars 2021, avec obligation ferme de ne pas avoir commencé l'opération avant le dépôt de dossier.

Argent de poche : 11 jeunes potentiellement concernés.

Dépôt des dossiers le 19 juin au plus tard

Réunion de préparation prévue le vendredi 25 juin à 18h00 en mairie.

Rencontre avec Cindy Vallade – animation jeunesse de Cossé – 27 mai à 17h30

Foyer des jeunes :

Une réunion entre élus et membres actuels du foyer des jeunes est prévue le vendredi 21 mai à 19h00 en mairie pour faire un point sur l'association.

### Questions diverses

\* **Recrutement intérim CDG – Thérèse MEIGNAN – encadrement restaurant scolaire**

\* **Achat d'une remorque – service technique**

Les élus valident la fourniture par l'entreprise AUTO AGRI, d'une remorque double essieu 2x600 kg à 1 488 € TTC.

\* **Culture** : la communauté de communes souhaite prendre contact avec les 2 propriétaires de châteaux sur la commune pour l'organisation de spectacles.

\* **Travaux bassin d'orage rue des sports** : seront réalisés par l'entreprise Cruard en juillet 2021.

\* **Commerce le Cheval blanc** : une participation, d'un montant de 100 000 €, pourrait être demandée à la commune par la communauté de communes, propriétaire du bâtiment, pour la réalisation de travaux d'habilitation et d'extension du restaurant.

#### **Prochaines réunions :**

- Réunion RPI DDEC – mardi 11 mai à 15h30 – salle Multiactivités

- Comité de pilotage ALSH Cossé – jeudi 20 mai à 18h30 – maison de l'enfance Cossé

- Réunion OGEC – mardi 15 juin à 20h30 – salle multiactivités

- Réunion transport scolaire – 25 mai à 10h00 – mairie Marigné-Peuton

#### **Prochain Conseil Municipal : le lundi 21 juin 2021 à 20h15.**

Séance levée à 23h00'.

*Le secrétaire de séance*

*Sophie MAILLET*

*Le Maire*

*Yannick CLAVREUL*